

Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 214-2020
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☒
N° d'affaire : 2020.RRGR.284

Déposée le : 31.08.2020

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Seiler (Trubschachen, Les Verts) (porte-parole)
Sutter (Langnau i.E., UDC)
Kipfer (Münsingen, PEV)
Tanner (Ranflüh, UDF)

Cosignataires : 13

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : 182/2021 du 17 février 2021
Direction : Direction de l'instruction publique et de la culture
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Adoption et classement**

Envoyer des classes d'écoles combattre les plantes néophytes et ramasser des déchets

Le Conseil-exécutif est chargé de réglementer de façon appropriée le financement, par le canton, des activités suivantes menées par des classes d'école :

1. ramassage ainsi qu'élimination des déchets qui n'ont pas été éliminés en bonne et due forme ;
2. collecte de matériaux usagés ;
3. ramassage et élimination des néophytes de façon adaptée.

Les écoles sont libres d'intégrer au besoin ces activités dans leur programme scolaire.

Développement :

Il n'y a pas de rivages, ni de prés, de champs, de jardins ou de terrains qui ne soient jonchés de déchets. Le ramassage de ces débris par les enfants serait une solution préventive contre la pollution, car ceux-ci resteraient ainsi sensibilisés à cette problématique à l'âge adulte.

L'organisation et la réalisation de ramassages de matériaux usagés permet de prendre conscience de leur valeur pour toute la vie.

La propagation des néophytes est un problème grave dans bien des endroits. Le faire comprendre dès le plus jeune âge ne peut qu'être utile. Il y a dans toutes ces activités suffisamment d'enseignements intéressants à retirer, l'apprentissage par la pratique figurant dans plusieurs objectifs de formation du Lehrplan 21. Ce faisant, la classe pourrait en plus avoir la joie de gagner un petit pécule.

Ci-dessous les thématiques concernées accompagnées de leurs références dans le Lehrplan 21 (plan d'études germanophone) :

Ecologie :
Niveau de compétence WAH.3.2.b
Chapitre introductif – Notions de base
Développement durable :
Niveau de compétence NT.3.3
Chapitre introductif – Natur, Mensch, Gesellschaft
Environnement :
Niveau de compétence WAH.3.2.a

Réponse du Conseil-exécutif

La présente motion relève de la compétence exclusive du Conseil-exécutif (motion ayant valeur de directive). Le Conseil-exécutif dispose ainsi d'une latitude relativement grande en ce qui concerne le degré de réalisation des objectifs fixés, les moyens à mettre en œuvre et les modalités pratiques. Il lui appartient de décider en dernier ressort.

Le Conseil-exécutif souscrit à l'idée des auteurs de la motion, qui souhaitent accroître la prise de conscience des élèves sur les questions liées à l'environnement. Bien entendu, les écoles sont libres d'intégrer des activités ou questionnements spécifiques à ce sujet dans leur programme scolaire. Comme indiqué par les motionnaires, le thème transversal « natürliche Umwelt und Ressourcen » (environnement naturel et ressources) figure dans les bases du Lehrplan 21, sous l'étiquette du développement durable. Ce thème se consacre à l'environnement naturel et à sa complexité et sa diversité ainsi qu'à son importance en tant que ressource vitale pour les êtres humains.

En outre, la compétence suivante figure dans le plan d'études spécifique à la discipline Natur, Mensch, Gesellschaft (nature, êtres humains, société), dans le domaine « Natur und Technik » (nature et technique) (NT 3.3 d) : « Les élèves sont capables de reconnaître, d'étudier et de classer des matériaux présents dans leur quotidien et dans l'environnement naturel. Ils sont capables de rechercher par eux-mêmes dans différents médias des informations sur le recyclage des matériaux, de mener une réflexion sur leur propre comportement en matière de recyclage, de proposer des idées pour réduire les déchets, améliorer les comportements en matière de recyclage et mettre en place de nouveaux circuits de recyclage, et d'en évaluer les possibilités de réalisation. » Par ailleurs, dans le domaine « Wirtschaft, Arbeit, Haushalt » (économie, travail, arts ménagers), il est écrit que les élèves doivent étudier les effets de la consommation quotidienne sur l'environnement. D'autre part, la thématique de l'environnement et du développement durable est également prise en compte dans les domaines Sciences humaines et sociales (SHS) et Mathématiques et Sciences de la nature (MSN) du plan d'études romand.

Le Conseil-exécutif approuve sur le principe la réalisation d'actions concrètes (p. ex. ramassage et élimination de déchets et de néophytes), mais il n'existe aucune base légale pour soutenir financièrement de telles activités. En revanche, les communes et les institutions privées (p. ex. communes bourgeoises ou associations de propriétaires de forêts) sont libres de verser un petit pécule aux classes ou de les payer en nature.

Au vu de ce qui précède, le Conseil-exécutif propose d'adopter et de classer la motion. Il est toutefois prêt à sensibiliser les écoles à la problématique grâce à des exemples de bonnes pratiques dans le cadre du Dialogue pédagogique.

Destinataire
– Grand Conseil